

# PATINAGE DE VITESSE CANADA

## BULLETIN DE LA HAUTE PERFORMANCE

### N° 150 – COURTE PISTE



## Septembre 2011

### **BULLETINS DE LA HAUTE PERFORMANCE**

Le Comité de la haute performance courte piste (CHP-CP) publiera des bulletins de façon périodique durant la saison pour informer les patineurs, les entraîneurs et les associations membres de toute mise à jour ou modification aux critères de sélection, aux compétitions, etc.

Le CHP-CP se réserve le droit de modifier ou de remplacer les politiques indiquées ici dans le cas où des circonstances exceptionnelles surviendraient et à condition que ces changements soient clairement dans l'intérêt du programme de haute performance. Dans de telles situations, tous les athlètes et les entraîneurs seront informés de toute modification confirmée par le CHP-CP.

# TABLE DES MATIÈRES

## Page

### **Critères de sélection 2011-2012 Courte piste**

- **Renseignements généraux**
- **Processus de sélection pour les Coupes du monde d'automne 2011 ( 1 à 4)**

**3 - 4**

**5 - 6**

### **Renseignements généraux concernant la sélection pour les Coupes du monde d'automne 2011-2012**

**7 - 9**

### **Format de compétition de la sélection pour les Coupes du monde d'automne 2011-2012**

**10 - 13**

### **ANNEXE A : Lignes directrices opérationnelles aux comités de haute performance visant les demandes d'exemption**

**14 - 17**

# ***Critères de sélection 2011-2012***

## ***Courte piste***

### **Renseignements généraux**

#### **Procédure de sélection**

Tous les patineurs doivent avoir atteint les standards précis établis par l'ISU pour chacune des compétitions pour être admissibles à y participer. Patinage de vitesse Canada choisira ensuite les athlètes pour chaque compétition en particulier décrit dans la section portant sur cette compétition et conformément à l'intention générale des sélections.

#### **Intention générale des sélections**

##### **Objectif global**

L'objectif de la politique de sélection des équipes consiste à préparer et choisir l'équipe canadienne qui atteint le ou les buts fixés pour chaque compétition, conformément aux objectifs du programme pour chaque saison du cycle olympique. Toutes les nominations au sein de l'équipe annoncées tout au long de l'année servent, à la limite, à préparer les patineurs et les patineuses de façon à ce que la meilleure équipe possible puisse être sélectionnée pour représenter le Canada aux Championnats du monde Courte piste, qui constituent la compétition annuelle la plus importante.

##### **Spécifique pour 2011-2012**

Étant donné que la saison 2011-2012 tombe dans la première moitié du cycle olympique de 2014, le CHP-CP considère que le fait d'exposer les patineurs en développement aux compétitions internationales afin de leur permettre d'acquérir ou d'accroître leur expérience de ces compétitions représente une grande valeur stratégique cette saison. Par conséquent, les places pour la Coupe du monde pourraient être attribuées parmi un groupe de patineurs dans le but de maximiser le nombre d'athlètes qui peuvent profiter d'un tel apprentissage.

##### **Séquence des décisions entourant la sélection des équipes**

Un processus de sélection d'équipe étape par étape a été défini par le CHP-CP pour chacune des compétitions et se trouve dans la section correspondante.

##### **Exemption**

Un athlète peut faire une demande d'exemption pour obtenir une place au sein d'une équipe en particulier. Une exemption donne à un athlète qui ne parvient pas à se qualifier dans une équipe à la suite des épreuves de sélection normale en raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté l'occasion d'être choisi au sein d'une équipe. La philosophie de base pour accorder une exemption est que le patineur que l'on accepte d'exempter a réalisé, lors de compétitions antérieures, des performances supérieures, comme le décrit l'Annexe A.

## **Choix discrétionnaire**

Le choix discrétionnaire donne l'occasion au CHP-CP de sélectionner, au sein d'une équipe, l'athlète qui est le mieux en mesure d'aider PVC à atteindre son objectif global, en s'appuyant sur l'analyse de ses performances antérieures et le profil de l'équipe que l'on est en train de créer.

## **Nominations**

Une fois que le CHP-CP a fini de former l'équipe, PVC annoncera officiellement la composition de l'équipe en l'affichant sur son site Web. Tous les efforts seront pris pour veiller à ce que cela se fasse dans les cinq jours suivant l'épreuve de sélection.

Pour chaque compétition, le CHP-CP nommera un patineur remplaçant au cas où un remplaçant serait nécessaire. Une telle place au sein de l'équipe sera à la discrétion du CHP-CP.

## **Remplacement de patineurs**

En tout temps, le CHP-CP se réserve le droit de remplacer un patineur si l'avis d'un médecin stipule que la participation aux épreuves pourrait comporter un risque de blessure pour le patineur en question ou que celui-ci ne s'est pas encore suffisamment rétabli d'une blessure ou d'une ancienne blessure.

Si un patineur sélectionné refuse la place au sein de l'équipe ou s'en retire avant le départ pour la compétition, il sera remplacé par le patineur remplaçant.

Si un patineur sélectionné au sein d'une équipe se blesse ou est malade après le départ pour la compétition ou une série de compétitions, le CHP-CP évaluera si le patineur sera remplacé par le patineur remplaçant ou non.

# Processus de sélection pour les Coupes du monde d'automne 2011 (1 à 4)

Pour ce qui est des compétitions de sélection 1, 2, 3 et 4 de la Coupe du monde, la sélection de l'équipe sera fondée sur les résultats obtenus à la sélection de la Coupe du monde d'automne et à la discrétion du CHP-CP.

## **Composition de l'équipe :**

L'équipe sera composée de 6 patineurs par sexe.

## **Séquence des décisions et critères de sélection de l'équipe : Coupes du monde 1 à 4**

Étape 1 Sélectionner les **trois premiers** athlètes en s'appuyant sur les résultats des deux meilleures distances à la compétition de sélection pour la Coupe du monde d'automne.

Étape 2 Ces athlètes détermineront, en consultation avec l'entraîneur de l'équipe nationale, à quelles des quatre compétitions de la Coupe du monde ils participeront (ce pourrait être n'importe laquelle ou toutes, selon leur plan précis pour la saison).

Étape 3 Après l'évaluation de toutes les demandes d'exemption, le CHP-CP sélectionnera les athlètes, conformément aux lignes directrices concernant les sélections discrétionnaires, afin de combler les places disponibles au sein de l'équipe à chaque compétition, en consultation avec les entraîneurs de l'équipe nationale.

En choisissant les athlètes appelés à combler les places discrétionnaires, le CHP-CP évaluera à la fois les critères objectifs et subjectifs. Les deux critères objectifs suivants seront pris en considération : le nombre total de compétitions internationales auxquelles l'athlète a participé et les résultats des performances récentes en compétition. Les performances récentes seront définies comme les compétitions auxquelles l'athlète a participé au cours des 12 derniers mois. Dans le cas des choix discrétionnaires pour les Coupes du monde 1 à 4, le CHP-CP ciblera les athlètes qui ont récemment obtenu de solides performances et qui possèdent moins d'expérience des compétitions internationales.

Pour répondre aux objectifs globaux des sélections de l'équipe, les critères subjectifs suivant seront également pris en considération :

- Le potentiel éventuel estimé;
- La performance à l'entraînement;
- L'engagement vis-à-vis le programme d'entraînement estival et automnal;
- Les résultats des tests physiques.

## **Demandes d'exemption**

Les demandes d'exemption aux compétitions 1 à 4 de la Coupe du monde seront traitées en déterminant le classement de l'athlète qui demande l'exemption (conformément au système de points pour les exemptions décrit à l'Annexe A) parmi le groupe de patineurs qui se sont affrontés aux compétitions de sélection pour la Coupe du monde d'automne et qui n'ont pas été déjà choisis durant l'étape 1. La sélection concernant les dernières places à combler au sein de l'équipe en vue des compétitions 1 à 4 de la Coupe du monde se fera de façon discrétionnaire, en considération de la nouvelle liste de classement, y compris les patineurs qui ont demandé une exemption.

## **Distances individuelles**

La préférence sera accordée aux trois premiers athlètes désignés durant l'étape 1 ci-dessus, en consultation avec les entraîneurs de l'équipe nationale, en ce qui concerne leur participation aux distances individuelles aux compétitions de la Coupe du monde. Les entraîneurs de l'équipe nationale décideront quels patineurs participeront aux épreuves dans les autres distances.

# Sélection de la Coupe du monde d'automne 2011–2012

## Renseignements généraux

- a) Pour participer à ces compétitions, les patineurs doivent être citoyens canadiens et membres de Patinage de vitesse Canada. Les compétitions se dérouleront sur une piste ovale de 111,12 m conforme aux normes de l'ISU. Les règles de PVC et, s'il y a lieu, celles de l'ISU s'appliqueront.
- b) Les patineurs doivent être âgés d'au moins 15 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour participer à ces compétitions, puisqu'il s'agit de courses de sélection pour des compétitions internationales senior (règle 108 de l'ISU).
- c) **VEUILLEZ NOTER** que tous les patineurs sont tenus de porter des vêtements résistants aux coupures (sous-vêtement ou vêtement de course) qui satisfont aux normes de l'ISU décrites dans son communiqué n° 1265.
- d) Les règles suivantes s'appliquent à la qualification des patineurs pour cette compétition de sélection :

## Sélection pour la Coupe du monde d'automne : (Montréal, Québec, du 16 au 18 septembre 2011)

La sélection pour la Coupe du monde d'automne acceptera un maximum de 16 participants. Quatorze patineurs seront choisis en vue de cette compétition selon le classement global pour la saison 2010-2011. Le CHP peut inviter, à sa discrétion absolue, deux personnes de plus à la sélection pour la Coupe du monde d'automne afin de combler le quota de 16 participants. Si le CHP décide de ne pas exercer ce pouvoir discrétionnaire, toutes les places initiales libres seront attribuées en fonction du classement global pour la saison 2010-2011. Toute égalité entre deux patineurs sera rompue par comparaison directe de chacun de leurs résultats pour la saison 2010-2011.

## Confirmation de participation

Les patineurs **sont tenus de confirmer par écrit leur intention de participer** aux événements à Patinage de vitesse Canada selon le calendrier suivant :

Date limite de confirmation	Compétition	Date de publication de la liste finale des participants inscrits
2 septembre 2011	Sélection pour la Coupe du monde d'automne	6 septembre 2011

**VEUILLEZ NOTER** que si la participation d'un athlète **n'est PAS confirmée au plus tard à la date limite**, sa place sera accordée au prochain patineur admissible en fonction du classement.

Si un athlète se qualifie, mais doit par la suite se retirer en raison d'une maladie, d'une blessure, etc., la place qui deviendra ainsi disponible à la fin de la liste des participants sera automatiquement offerte au prochain patineur admissible. Si l'athlète se retire dans les sept jours précédant une compétition, seul le patineur admissible suivant, selon la liste de classement, se verra offrir la place vacante. Si cet athlète la refuse, la place ne sera pas offerte à d'autres patineurs et sera déclarée vacante.

### **Uniformes d'équipe nationale**

Durant une compétition sanctionnée par Patinage de vitesse Canada, les athlètes ne doivent pas porter d'uniforme de compétition (combinaison) identifié à une équipe nationale ou à un autre pays, à moins de faire partie de cette équipe ou de représenter ce pays au moment de la compétition (règle N1-106 de PVC).

En outre, un patineur n'a pas le droit de porter une combinaison d'une équipe nationale de Patinage de vitesse Canada ou d'une équipe de développement d'une saison antérieure durant la sélection pour la Coupe du monde d'automne.

### **Points au classement canadien**

Pour ce qui est de la sélection pour la Coupe du monde d'automne, le placement définitif dans une distance particulière est déterminé en fonction de la finale dans laquelle participe un patineur et de son classement lors de cette finale. Les points au classement canadien sont ensuite accordés selon le classement final pour chaque distance, comme suit :

<b><u>Place</u></b>	<b><u>Pts</u></b>	<b><u>Place</u></b>	<b><u>Pts</u></b>
<b>1</b>	500	<b>9</b>	98
<b>2</b>	408	<b>10</b>	80
<b>3</b>	333	<b>11</b>	65
<b>4</b>	272	<b>12</b>	53
<b>5</b>	222	<b>13</b>	43
<b>6</b>	181	<b>14</b>	35
<b>7</b>	148	<b>15</b>	29
<b>8</b>	121	<b>16</b>	23

Si une finale de 500 m ou de 1 000 m compte plus de quatre patineurs ou s'il y en a plus de six dans une finale de 1 500 m, les points des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> places, etc., seront équivalents aux points de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> place, etc., de la finale suivante. Les autres points seront ajustés en conséquence.

### **Règles particulières pour les courses :**

#### **Pénalité, non-achèvement ou retrait :**

En cas de pénalité, de retrait ou de non-achèvement de la course à cause d'une infraction, les règles suivantes s'appliquent :

1. Les patineurs pénalisés se verront attribuer la dernière place au classement et les points de placement correspondants pour cette course et seront placés directement dans le peloton inférieur ou la course de niveau inférieur au tour suivant.
2. Les patineurs qui abandonnent avant une course se verront attribuer la dernière place, derrière les patineurs qui n'ont pas fini la course en raison d'une infraction ou d'une pénalité, et recevront les points de placement correspondants selon les résultats finaux pour cette distance.
3. Les patineurs qui se retirent avant l'épreuve ne recevront pas de points pour cette épreuve et le placement pour celle-ci sera ajusté.
4. Les patineurs qui se retirent d'une épreuve conservent le droit de participer à toute autre épreuve de la même compétition.
5. Un patineur qui n'a pas terminé une course à cause d'une infraction d'un autre patineur sera classé avant tout patineur pénalisé pour la course en question.



6. Un athlète qui ne termine pas une course n'a pas le droit de participer à la ronde suivante de cette épreuve, à moins que son repêchage soit justifié en vertu de la procédure de l'ISU pour la Coupe du monde ou des règles spéciales d'exception.
7. Dans des circonstances particulières, lorsqu'un athlète n'est pas en mesure de terminer une course à cause d'une blessure ou d'un problème d'équipement, l'arbitre peut décider, en consultation avec le jury de la haute performance (composé du président du Comité de haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme courte piste), de faire passer cet athlète à la prochaine ronde pour assurer la plus grande équité possible dans la distribution des points de placement.
8. Tout avancement sera effectué en conformité avec les procédures de la Coupe du monde de l'ISU. En résumé, les patineurs avancés recevront des points de placement en fonction de leur rang dans la course en raison de laquelle ils sont avancés. Leur classement pour la ronde suivante sera établi en fonction de ces points. Les patineurs avancés ne se seront pas classés dans un ordre particulier. C'est plutôt leur classement après la ronde antérieure qui déterminera dans quelle course ils se classent pour la ronde qui suit.

# ***Format de compétition 2011-2012***

## **1. Format de compétition. Sélection pour la Coupe du monde d'automne**

Ces compétitions se dérouleront comme suit :

Jour 1 : 1 500 m / 500 m

Jour 2 : 1 000 m / 1 500 m

Jour 3 : 500 m / 1 000 m, 3 000 m relais femmes, 5 000 m relais hommes

### **1. Points de placement – Sélection pour la Coupe du monde d'automne**

Le placement pour le premier tour des premières épreuves de 500 m, de 1 000 m et de 1 500 m sera fondé sur le rang des patineurs au classement canadien en 2010-2011 pour chacune de ces distances. En cas d'égalité, les patineurs qui ont la meilleure position globale au classement canadien de 2010-2011 seront classés plus haut.

Le placement pour le premier tour des deuxièmes épreuves de 500 m, de 1 000 m et de 1 500 m sera fondé sur la position à l'arrivée des patineurs pour chacune des premières épreuves de 500 m, de 1 000 m et de 1 500 m de la sélection pour la Coupe du monde d'automne, ainsi que sur leur placement global pour ces mêmes distances à la sélection pour la Coupe du monde d'automne. Le calcul du classement tiendra compte de la moyenne du placement initial de chaque patineur par distance à la sélection pour la Coupe du monde d'automne et de sa position à l'arrivée par distance à la sélection pour la Coupe du monde d'automne. En cas d'égalité des moyennes, le patineur qui a obtenu le meilleur temps dans la distance concernée à la sélection pour la Coupe du monde d'automne sera classé plus haut.

**Exemple** : Si un patineur s'est classé 4<sup>e</sup> au 1 500 m pour la sélection pour la Coupe du monde d'automne et 8<sup>e</sup> dans la première épreuve de 1 500 m à la sélection pour la Coupe du monde d'automne, sa moyenne aux fins du placement est de 6. On compare ensuite ce pointage à celui des autres patineurs afin de déterminer le placement final pour la deuxième épreuve du 500 m, du 1 000 m et du 1 500 m de la sélection pour la Coupe du monde d'automne.

**VEUILLEZ NOTER** : Le CHP se réserve le droit d'ajuster le placement pour toutes les compétitions afin d'assurer des conditions de course justes et adéquates pour les athlètes qui ne se sont pas inscrits au classement canadien en 2010-2011 ou qui n'ont pas été en mesure de participer à toutes les compétitions de sélection nationale des saisons 2009-2010 et 2010-2011.

### **Positions de départ**

Au premier tour de qualification, c'est le classement des patineurs pour une distance donnée qui déterminera leur position de départ pour cette épreuve. Lors de chaque ronde ultérieure, la position sur la ligne de départ sera établie en fonction du temps réalisé au tour de qualification précédent. Les patineurs seront disposés sur la ligne de départ selon leur temps, de l'intérieur vers l'extérieur de la piste, en commençant par le plus rapide.

### **Composition des demi-finales (1 500 m)**

1 500 m	Demi-finales		
	A	B	C
Classement par distance	1	2	3
	6	5	4
	7	8	9
	12	11	10
	13	14	15
			16

Si le nombre de patineurs au départ est inférieur à 16, le jury de la haute performance (composé du président du Comité de haute performance ou de ses membres élus présents et du directeur du programme courte piste) déterminera le nombre raisonnable d'épreuves éliminatoires pour assurer des conditions équitables de course.

### **Composition des finales (1 500 m)**

Finale A : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs des demi-finales A, B et C  
Finale B : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rangs des demi-finales A, B et C  
Finale C : Autres patineurs des demi-finales A, B et C

Tout athlète sanctionné durant les demi-finales sera automatiquement classé dans l'épreuve éliminatoire C.

### **Composition des épreuves éliminatoires (500 m et 1 000 m)**

	500 m et 1 000 m			
	A	B	C	D
Classement par distance	1	2	3	4
	8	7	6	5
	9	10	11	12
	16	15	14	13

### **Composition des demi-finales (500 m et 1 000 m)**

Les deux premiers patineurs de chacune des quatre épreuves éliminatoires seront placés dans les deux premières demi-finales (A et B; les rangs de 1 à 8 et plus bas seront placés en fonction du nombre de patineurs repêchés aux épreuves éliminatoires) selon un système de classement fondé sur les points de compétition de l'ISU pour les épreuves éliminatoires, comme suit :

Rang à la ronde précédente :  $\frac{1^{\text{er}}}{34}$   $\frac{2^{\text{e}}}{21}$   $\frac{3^{\text{e}}}{13}$   $\frac{4^{\text{e}}}{8}$   $\frac{5^{\text{e}}}{5}$   $\frac{6^{\text{e}}}{3}$   $\frac{7^{\text{e}}}{2}$   $\frac{8^{\text{e}}}{1}$   
Points de compétition de l'ISU :

	<b>Demi-finales catégorie supérieure</b>				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	
<b>Classement aux quarts de finale</b>	1	2	9	10	
	4	3	12	11	
	5	6	13	14	
	8	7	16	15	

En cas d'égalité, les temps réalisés dans les épreuves éliminatoires seront considérés; le patineur qui a réalisé le temps le plus rapide sera classé en premier et ainsi de suite. Toute autre situation d'égalité sera résolue par tirage au sort.

Les autres patineurs restants de chacune des quatre épreuves éliminatoires seront placés dans les deux demi-finales suivantes (C et D; rang final de 9 à 16) selon un système de classement fondé sur les points de compétition de l'ISU pour les épreuves éliminatoires. En cas d'égalité, les temps réalisés dans les épreuves éliminatoires seront considérés; le patineur qui a réalisé le temps le plus rapide sera classé en premier et ainsi de suite. Toute autre situation d'égalité sera résolue par tirage au sort.

### **Composition des finales (500 m et 1 000 m)**

- Finale A : Deux premiers patineurs de la demi-finale A et de la demi-finale B
- Finale B : Autres patineurs des demi-finales A et B
- Finale C : Deux premiers patineurs de la demi-finale C et de la demi-finale D
- Finale D : Autres patineurs des demi-finales C et D

### **Points de placement :**

Les patineurs gagnent des points de placement pour les courses finales dans chaque distance en fonction du barème qui suit :

a) Points de placement accordés pour le 1 500 m :

<b>Finale</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>e</sup></b>	<b>3<sup>e</sup></b>	<b>4<sup>e</sup></b>	<b>5<sup>e</sup></b>	<b>6<sup>e</sup></b>
Finale A	500	408	333	272	222	181
Finale B	148	121	98	80	65	53
Finale C	43	35	29	23		

b) Points de placement accordés pour le 500 m et le 1 000 m :

<b>Finale</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>e</sup></b>	<b>3<sup>e</sup></b>	<b>4<sup>e</sup></b>
Finale A	500	408	333	272
Finale B	222	181	148	121
Finale C	98	80	65	53
Finale D	43	35	29	23

Si une finale de 500 m ou de 1 000 m compte plus de quatre patineurs ou s'il y en a plus de six dans une finale de 1 500 m, les points des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> places, etc., seront équivalents aux points de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> place, etc., de la finale suivante. Les autres points seront ajustés en conséquence.

## Sélection pour la Coupe du monde d'automne – Classement final pour les deux meilleurs

Chaque distance sera courue deux fois et les résultats seront combinés avant d'établir le classement pour chaque distance. Si deux athlètes sont à égalité, le patineur qui a obtenu la meilleure position finale dans l'une des autres distances aura la priorité dans le classement individuel. Si l'égalité persiste, on déterminera l'ordre au cumul des points de placement pour les trois distances. Si l'égalité persiste toujours, la comparaison sera établie selon le classement national final du patineur de l'année précédente.

### **Composition de l'équipe de relais**

L'équipe de relais sera formée en fonction du classement global, comme suit :

Équipe A – 1, 8, 9, 16

Équipe B – 2, 7, 10, 15

Équipe C – 3, 6, 11, 14

Équipe D – 4, 5, 12, 13

Si l'un des patineurs parmi les 16 premiers se retire de la compétition, le patineur suivant au classement sera sélectionné.

# Annexe A

## **LIGNES DIRECTRICES VISANT LES DEMANDES D'EXEMPTION**

### **1. But**

Fournir des lignes directrices aux comités de haute performance dans l'attribution d'exemptions.

### **2. Principes de l'attribution d'exemptions**

Il existe des circonstances exceptionnelles (p. ex., la maladie, les blessures, les bris d'équipement) qui empêchent un athlète de participer aux événements de sélection désignés sans pour autant que ce soit sa faute. Dans une telle situation, l'athlète peut avoir le droit de faire une demande d'exemption de sélection à l'équipe visée.

Les principes adoptés pour permettre la sélection d'un athlète en lui accordant une exemption sont que le patineur que l'on accepte d'exempter a réalisé lors de compétitions antérieures des performances supérieures à celles des autres athlètes envisagés pour la sélection.

### **3. Règles concernant les demandes d'exemption**

Les dispositions d'exemption s'appliqueront uniquement à la sélection pour un événement, une compétition ou une équipe en particulier. Elles ne s'appliquent pas aux nominations par PVC au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada. Dans le cas d'une blessure importante, le processus visant le brevet pour les blessés du PAA sera mis en oeuvre pour répondre à la situation.

- a) Les demandes d'exemption seront présentées par écrit au CHP-CP compétent (voir les dates limites ci-dessous);
- b) Seul le patineur concerné peut présenter une demande d'exemption, à moins qu'il ne soit physiquement incapable de le faire;
- c) Si la demande d'exemption est présentée en raison d'une maladie ou d'une blessure, le patineur doit fournir des preuves documentées par un praticien en médecine sportive. Le CHP a le droit de demander un examen médical supplémentaire indépendant après réception de la demande d'exemption;
- d) Si une demande d'exemption est présentée en raison d'un bris d'équipement, elle doit faire l'objet d'un rapport et d'une vérification de la part de l'arbitre de la course ou du représentant du CHP immédiatement après la course durant laquelle le bris d'équipement a eu lieu.

### **4. Modalités relatives aux demandes d'exemption**

Les demandes d'exemption seront évaluées dans trois catégories :

- a) *Maladie ou blessure antérieure à la compétition qui empêche un athlète de participer à l'événement de sélection ou de classement.*

Si le patineur est malade ou qu'il s'est blessé avant le début de la compétition, il doit demander une exemption **avant qu'ait lieu la réunion des entraîneurs** à la compétition. Le représentant du CHP doit annoncer officiellement toutes les demandes d'exemption durant cette réunion afin que les autres compétiteurs soient au courant de la possibilité qu'une exemption soit accordée.

*b) Blessure, maladie ou bris d'équipement durant l'événement de sélection.*

Un **délai de 24 heures** suivant la fin de la compétition est accordé pour la présentation des demandes d'exemption, à moins que le patineur ne soit physiquement incapable de présenter une telle demande (dans ce cas, l'entraîneur du patineur peut le faire à sa place).

(Voir la disposition 3d ci-dessus sur les exigences concernant la déclaration d'un bris d'équipement.)

**Demande d'exemption particulière aux catégories a) ou b) :**

Si la sélection en question est fondée sur le classement cumulatif pour plusieurs événements, un patineur a le droit de faire une demande d'exemption à une compétition ultérieure de classement si une maladie ou une blessure préexistante l'empêche de participer à l'un de ces événements.

*c) Demande d'exemption à une équipe particulière pour la saison à la suite de l'événement ou des événements de sélection.*

La demande d'exemption doit être présentée **dans les 48 heures** suivant le dernier événement de sélection.

**Peu importe la catégorie de la demande d'exemption :**

La demande d'exemption **doit indiquer clairement** ce que demande le patineur et comporter la documentation à l'appui (rapport médical, rapport de l'arbitre de la course, etc.).

**6. Procédure d'étude des demandes d'exemption**

La procédure d'examen des demandes d'exemption comprend les étapes suivantes :

- a) Le système de points pour les exemptions servira à comparer directement les athlètes dans le classement national.
- b) À la suite de la sélection finale pour l'équipe ou l'épreuve en question, les trois membres élus du CHP-CP réviseront les faits et prendront une décision (avec justification à l'appui).
- c) Dans les cas où de multiples demandes d'exemption sont présentées, elles seront étudiées individuellement en fonction de leur bien-fondé.
- d) Le CHP-CP nommera la composition de « l'équipe », qui sera communiquée, de même que la justification à l'appui, à tout patineur ayant présenté une demande d'exemption, aux patineurs directement touchés par la demande d'exemption, aux entraîneurs et aux représentants des athlètes.

## 7. Modalités relatives aux attributions d'exemption

Lorsqu'il étudie la question à savoir s'il doit accorder une exemption ou non à un patineur, le CHP-CP doit en premier lieu évaluer l'état pathologique de l'athlète, le degré de rigueur avec lequel l'athlète a suivi le processus de réadaptation prescrit et son état de préparation à courir, selon la rétroaction donnée par l'équipe médicale et ses entraîneurs. Si le CHP-CP considère que l'athlète ne répond pas à l'une ou l'autre des conditions énoncées ci-dessus à un niveau satisfaisant, l'exemption pourrait être refusée uniquement en s'appuyant sur ce fondement.

À la suite de cette analyse préliminaire, le CHP-CP attribuera les points d'exemption en s'appuyant sur les résultats de compétition obtenus dans les 12 derniers mois en utilisant le système de points d'exemption indiqué ci-dessous. Ces points seront attribués à tous les patineurs dont le nom figure dans le classement et à ceux qui demandent l'exemption. Les points d'exemption du patineur qui demande l'exemption seront comparés à ceux des patineurs suivants dans le classement qui n'ont pas été automatiquement choisis.

Pour être classé de nouveau en vue de l'évaluation de la demande d'exemption, le patineur qui présente la demande doit détenir au moins **5** points de plus que le patineur auquel il est comparé. Si le patineur qui présente la demande d'exemption ne détient pas plus de points que le premier patineur sur la liste des patineurs qui ne sont pas déjà nommés au sein de l'équipe, il sera comparé au patineur suivant sur la liste de classement obtenue à la suite de la compétition de sélection.

Lorsque plus d'une demande d'exemption a été présentée pour une équipe ou une compétition donnée, la demande d'exemption du patineur qui a le nombre de points d'exemption le plus élevé sera étudiée en premier.

classement	GRILLE DE POINTAGE COMPLÈTE *									
	Sel CM Automne	CM 1	CM 2	CM 3	CM 4	Champ CND ouvert	CM 5	CM 6	Champ Monde	Sélection # 2
1	16	10	10	10	10	16	10	10	10	6
2	14	7	7	7	7	14	7	7	7	5
3	12	5	5	5	5	12	5	5	5	4
4	10	3	3	3	3	10	3	3	3	3
5	8	2	2	2	2	8	2	2	2	2
6	6	1	1	1	1	6	1	1	1	1
	2 meilleures distances	par distance			classement global	par distance			classement global	

### Pointages

1. Compétitions nationales : Les points sont attribués en fonction du classement tels qu'ils ont été définis dans les sections précédentes, soit le classement global ou le classement dans les deux meilleures épreuves (distances);



2. Compétitions internationales : Des points seront attribués pour chaque épreuve (distance), mais **seules les trois meilleures épreuves** sur le circuit de la Coupe du monde durant la période visée seront prises en considération (l'épreuve du 3 000 m ne sera pas prise en considération.)
3. Six autres points seront attribués à chaque membre de l'équipe qui participe aux championnats du monde afin de lui donner le même nombre de points que le vainqueur de l'épreuve lors des compétitions de sélection n° 2.

Dans certains cas, le CHP peut accorder une « exemption conditionnelle » aux patineurs qui se rétablissent d'une blessure ou d'une maladie. Dans une telle situation, le patineur peut se voir imposer certaines conditions. Le CHP devrait obtenir une confirmation (médicale ou autre, s'il ne s'agit pas d'un problème de nature médicale) qu'il n'y a aucune limite physique/psychologique importante qui l'empêcherait de prendre part à la compétition. Le CHP-CP devrait également recevoir une assertion de la part de l'entraîneur que l'athlète est prêt à courir à un niveau suffisant durant la compétition en question.

Le CHP-CP spécifiera la date à laquelle l'évaluation médicale et de la performance aura lieu.

Au cas où une exemption ne serait pas accordée, l'athlète qui a présenté la demande pourrait être considéré en vue de combler une place discrétionnaire au sein de l'équipe afin de permettre à PVC d'atteindre l'objectif général décrit précédemment.

## 8. Appels

À la suite de l'annonce de la composition de « l'équipe », tout athlète concerné par une décision en rapport avec les exemptions a le droit de faire appel de cette décision, conformément à la politique de Patinage de vitesse Canada sur les appels. (Se reporter à la politique sur les appels de PVC, RES 1000)

Approuvé par le Comité de haute performance – Courte piste le 5 octobre 2000.

Révision : août 2011